

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ERUSIONI DI U LITURALI : DIFINIZIONI DI  
L'URIENTAZIONI MAIO E METUDULUGIA PAR  
L'ELABURAZIONI DI UNA STRATEGIA TARRITURIALI  
CORSA DI GISTIONI INTIGRATA DI U TRACCIATU DI  
COSTA**

**EROSION DU LITTORAL : DEFINITION DES GRANDES  
ORIENTATIONS ET METHODOLOGIE POUR  
L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE  
CORSE DE GESTION INTEGREE DU TRAIT DE COTE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La problématique de l'érosion de nos côtes devient aujourd'hui préoccupante comme en atteste les derniers événements tempétueux que la Corse a connus. Le contexte mondial de changement climatique intervient comme un catalyseur avec des tempêtes de plus en plus fréquentes et d'une intensité plus violente.

Les nombreuses questions orales posées au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse (mars 2009, juin 2010, octobre 2011, avril 2015 et octobre 2019) attestent de l'inquiétude et de la préoccupation de nos élus et ne peuvent rester sans réponse.

Le linéaire côtier Corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire. Sur le plan environnemental, il abrite une grande richesse faunistique et floristique principalement dans les zones humides, les étangs côtiers et les espaces dunaires.

Depuis de nombreuses années, un Réseau d'Observation du Littoral porté par l'Office de l'Environnement de la Corse a été mis en œuvre et nous renseigne sur l'évolution de nos côtes ainsi que sur la compréhension et l'analyse des phénomènes d'érosion côtière.

Au-delà des constats et des observations scientifiques, il est urgent et primordial d'envisager aujourd'hui une gouvernance dans ce domaine afin de prendre des décisions qui engageront les porteurs de projets sur le moyen et le long terme.

Un vif mécontentement avait été exprimé dans les années 2010. En effet, l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, des associations et plus largement des exploitants et des propriétaires d'établissements balnéaires mais aussi des habitants de la frange côtière ont manifesté leur inquiétude à plusieurs reprises.

Des démarches avaient été engagées en 2014 par le Préfet de la Haute-Corse et le Conseil Exécutif de Corse pour créer plusieurs syndicats mixtes à l'échelle de la Plaine Orientale. In fine, la proposition retenue avait été de créer un seul syndicat mixte mais cette initiative n'a jamais vu le jour.

L'objet de ce rapport étayé par le document présenté en annexe va nous permettre d'agir dans ce domaine en coordonnant une démarche et en associant tous les acteurs du territoire.

En définissant les grandes orientations et en proposant une méthodologie pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, nous structurons une démarche pour répondre à une attente forte du territoire afin de

remédier aux initiatives qui ont avortées. Nous préparons aussi l'avenir pour pouvoir être opérationnel et ainsi prétendre aux dispositifs d'aides dans le cadre des orientations du prochain PO FEDER mais également du CPER et d'aides possibles en provenance de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de bassin.

Les données acquises lors de ces 20 dernières années constituent un support indispensable pour pouvoir présenter une démarche territoriale.

Le rapport fourni par l'OEC est le résultat d'une mission qui lui a été confiée pour proposer des grandes orientations et une méthode afin de :

- Mettre en place une stratégie territoriale
- Décliner cette stratégie à l'échelle locale
- Mettre en place une ingénierie technique et financière

Pour cela, des grands principes et des recommandations de gestion liés à la spécificité de notre territoire sont préconisés en fonction de la hiérarchisation des différents enjeux.

Des recommandations sont faites en fonction des typologies d'espaces littoraux et des modes de gestion qui pourront être recommandés ou compatibles pour ces espaces.

Ce travail préfigure notre Stratégie Territoriale qui sera le support des actions qui seront menées localement à une échelle compatible avec cette problématique puis mises en œuvre dans la concertation au niveau des stratégies locales.

En fonction des missions dévolues à tous les acteurs institutionnels, nous proposons que l'OEC joue un rôle majeur pour mener à bien ses différentes missions tant sur le plan de la coordination que de l'accompagnement en terme d'ingénierie technique et administrative.

Il s'agit de la rédaction des cahiers des charges, de l'organisation du phasage territorial des opérations et d'un rôle de coordination et d'interface entre les maitres d'œuvres et les porteurs de projet mais également d'un point de vue territorial avec les administrations concernées (instruction administrative et technique) garantissant le bon déroulement opérationnel.

L'ensemble de la démarche requiert la constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail pour confronter les analyses techniques et structurer les cahiers des charges des actions et le montage financier. Ceci permettra de garantir la transition vers la phase locale en y intégrant également un conseil aux collectivités qui porteront les projets.

Nous proposons que les moyens nécessaires pour effectuer ces missions soient mis à disposition du service « Eau et Risques Naturels » de l'OEC par l'attribution d'un poste d'ingénieur dans le domaine des risques.

Sur un plan technique et chronologique, les missions à accomplir prochainement sont les suivantes :

- Cartographie des zones côtières avec les 3 typologies définies.

- Actualisation du diagnostic concernant les évolutions du trait de côte.
- Amélioration des connaissances sur les falaises rocheuses côtières pour détermination d'éventuelles menaces sur les enjeux (voies de circulation, infrastructures, bâtiments).
- Détermination du trait de côte de référence.

Dans un second temps, la cartographie sera précisée en fonction de la détermination de l'aléa pour cibler pour chacune des trois typologies les secteurs prioritaires et pouvoir ainsi décliner les différents axes de la Stratégie Territoriale auprès des collectivités (EPCI, communes) pour amorcer les stratégies locales. Il sera extrêmement important que ces actions soient finalisées pour garantir une prise en charge dans le cadre du prochain PO FEDER.

Les diverses propositions opérationnelles qui émergeront devront permettre à chacun de contribuer à la mise en œuvre de solutions pérennes, afin de traiter de manière efficace et coordonnée cette problématique tout en respectant le rôle et les obligations assignées à l'ensemble des acteurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.